

n°285

le bref

JOURNAL D'INFORMATION MUNICIPALE MARS 2019



Saint-Martin
le-Vinoux



Page 4

Le zoom



Plan Local d'Urbanisme
intercommunal :
enquête publique !

Page 8

La ville au quotidien

**BUDGET
2019**

**QUE
FAISONS-NOUS
DE VOS
IMPOTS ?**



page 5

Tous dehors !

Un peu d'exercice en plein air ?



Mercredi 30 janvier

L'exposition « Objectif Nature » a été présentée par l'artiste Brigitte Designolles.



Jeudi 7 février

Dans le cadre du projet de l'école du Néron, 60 élèves de CP, CE1 et CE2 ont assisté le matin au spectacle de cirque « La p'tite semaine », proposé par la compagnie Filyfolia.

A 14 h 30, ce sont les CM1 et les CM2 de Néron et de Village qui ont profité de ce spectacle lors d'une séance offerte par la Ville.



Vendredi 8 février

La compagnie Filyfolia a fait salle comble à la Maison des Moais avec son spectacle de cirque « Après nous l déluge ».



Jeudi 31 janvier

Dans le cadre des jeudis de « l'Arche », un concert caritatif a été organisé par cette association.



Mardi 5 Février

Les enfants du Multi-accueil ont fêté leur Carnaval ! Que de princesses, super-héros... sans compter les créatures étranges, et les animaux en tout genre ! Tout le monde était en fête, sagement à l'écoute de l'histoire de la famille éléphant, suivie par les chansons de Carnaval. La soirée s'est terminée par la dégustation du buffet confectionné par les parents. Un très bon moment de partage !

Mercredi 16 janvier

Le groupe des 6-12 ans de l'accueil de loisirs municipal a pu profiter d'une visite guidée de l'exposition sur l'Égypte au musée de Grenoble.





Yannik Ollivier, Maire et les élus lors de la cérémonie des vœux 2019.

Le bref n° 285 - Journal de Saint-Martin-le-Vinoux

- Directeur de publication :
Yannik Ollivier
- Rédaction et photos :
Mairie de Saint-Martin-le-Vinoux,
Maurice Michel, Didier Sartor, Sylvain Frappat,
Philippe Napolitano
- Conception graphique :
 happydesign
- Impression :
Imprimerie Notre Dame
Imprimé sur papier certifié PEFC
avec des encres à base d'huile végétale
- Dépôt légal à parution

Le chiffre du mois

10

*l'année 2019 marque les 10 ans
du Relais Assistantes Maternelles municipal
qui a ouvert en janvier 2009*

édito

« Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allait chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu.

Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : « *Colibri, tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ses gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu !* » Et le colibri me répondit : « *Je le sais mais je fais ma part.* »

Saint-Martin-le-Vinoux fait sa part.

« *Notre maison brûle* », indiquait Jacques Chirac le 2 septembre 2002 lors du quatrième sommet de la Terre. Il précisait : « *Nous regardons ailleurs* ». La commune en tout cas fait effort.

Volontairement et sûrement depuis que nous avons entrepris la construction et la rénovation des bâtiments publics communaux... Nous sommes vigilants au respect de l'environnement et attentifs aux performances énergétiques.

Il en est ainsi, bien sûr, des groupes scolaires Badinter et Néron, de la crèche municipale, du relais assistantes maternelles, du gymnase Pierre Mendès-France, de la Maison des Moais...

Il en sera ainsi de l'école primaire Simone Veil mais aussi de l'ancienne école de Lachal maintenant accueil de loisirs.

Nous avons instauré pour les élèves de CM2 un passeport citoyen, unique en Isère, dont l'un des quatre thèmes est relatif à l'environnement et au développement durable.

Et nous sommes tout aussi exigeants à l'égard des promoteurs privés et publics. Ces propos ne sont ni posture ni de circonstance. Ils tendent à rappeler que l'écologie, qui n'est autre que la recherche d'un équilibre entre la nature et l'homme, sans être un dogme, a toujours été notre préoccupation et reste le fil conducteur de toutes nos réalisations depuis quelques décennies. »

Yannik Ollivier
Maire de Saint-Martin-le-Vinoux

> Extrait du discours de Yannik Ollivier le 8 janvier 2019



Plan Local d'Urbanisme intercommunal : enquête publique !

Le plan local d'urbanisme intercommunal, ou PLUi, a été arrêté le 28 septembre 2018.

Il a été arrêté une seconde fois le 8 février dernier suite à l'avis des 49 communes de la Métropole grenobloise. Il est maintenant temps de donner votre avis sur ce dossier complexe.

Etat des lieux

Par délibération en date du 6 novembre 2015, le Conseil métropolitain a prescrit l'élaboration du PLUi de Grenoble-Alpes Métropole, défini les objectifs poursuivis, les modalités de la concertation préalable et arrêté les modalités de collaboration avec les communes.

L'année 2016 a été consacrée à l'élaboration du Projet d'aménagement et de Développement Durable (PADD), projet du territoire métropolitain dont les orientations générales se déclinent en deux parties : une métropole de montagne forte de ses diversités et une qualité de vie, moteur de son attractivité. Le PADD a fait l'objet d'un premier débat en conseil métropolitain le 16 décembre 2016, puis d'un second débat au premier semestre 2018 à l'issue du travail réglementaire, de la concertation avec le public et du travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs intéressés.

Les deux années suivantes ont été consacrées à la traduction et à la déclinaison sur le territoire métropolitain des orientations du PADD parallèlement à leur transcription fine au niveau de chaque commune.

Durant ces trois d'années, la Métropole a assuré une démarche de concertation complète qui a permis l'information, l'expression et la participation des habitants, notamment par de très nombreuses réunions publiques et la plateforme collaborative Carticipe. Le site internet de Grenoble-Alpes Métropole a informé en permanence des étapes, démarches et réunions. Le PLUi a ainsi, en reprenant les démarches pertinentes d'habitants et d'élus, été arrêté le 28 septembre 2018.

Le 10 décembre dernier, le Conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux a émis un avis favo-

nable sur le projet de PLUi arrêté, assorti d'une liste de prescriptions et de demandes de modifications de certains éléments. Suite à cela et aux prescriptions des 49 communes, le PLUi a été arrêté une deuxième fois le 8 février 2019. C'est ce document qui est maintenant soumis à enquête publique.

Donnez votre avis !

Vous allez maintenant pouvoir donner votre avis sur ce document. **Du 1^{er} avril au 24 mai**, le dossier complet d'enquête publique sera disponible au 3^{ème} étage de l'Hôtel de Ville et sur le site de la Métropole (www.lametro.fr). Une tablette tactile sera mise à votre disposition pour parcourir l'ensemble du dossier ainsi qu'un registre pour recueillir vos observations.

Des permanences seront organisées avec un commissaire-enquêteur assigné à notre secteur et permettront de recueillir vos impressions ou de répondre à vos questions.

Pourquoi c'est important ?

Le PLUi concerne chaque habitant. Au-delà de la définition de la constructibilité à la parcelle, avec les règles de hauteur et de distance à respecter par rapport à vos voisins, le nombre de places de stationnement à avoir, il encadre l'insertion de tout projet dans son environnement en portant une attention particulière aux paysages et aux risques présents sur le territoire.

A l'échelle de l'agglomération, il définit pour les années à venir le développement de l'habitat et de l'économie en traduisant de manière adaptée à la spécificité du territoire de l'agglomération les obligations légales en matière de mixité sociale et fonctionnelle, d'économie de l'espace, de préservation des terres agricoles et de prise en compte des risques.

Le PLUi : A quoi ça ressemble ?

Le dossier du PLUi est volumineux et se compose de 5 ensembles de pièces :

- le rapport de présentation en quatre tomes réalise le diagnostic du territoire et l'état initial de l'environnement, puis effectue l'évaluation environnementale du projet et présente les outils de suivi et d'évaluation du PLUi. Enfin il justifie l'ensemble des choix d'aménagement effectués sur le territoire puis sur le territoire de chaque commune au sein des livrets communaux. Cette pièce maîtresse explique tout ;
- le projet d'aménagement et de développement durable ou PADD. C'est l'exposé du projet du territoire métropolitain pour les années à venir ;
- le règlement comprenant :
 - une partie écrite avec les règles communes, les règles des risques, les règles du patrimoine, les règles de chaque zone, la liste des emplacements réservés et des éléments du patrimoine ;
 - une partie graphique avec les plans de zonage, les plans des risques naturels et anthropiques, une série d'atlas sur la mixité fonctionnelle et commerciale, la mixité sociale, les périmètres d'intensification urbaine, le stationnement, les plans de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) paysage et biodiversité, les plans du patrimoine bâti, paysager et écologique, l'atlas des OAP et secteurs de projet, des secteurs de plan masse, l'atlas des formes urbaines et celui des emplacements réservés ;
- les orientations d'aménagement et de programmation thématiques (OAP) se déclinant en 3 OAP thématiques concernant l'ensemble du territoire : le paysage et la biodiversité, les risques et la résilience, la qualité de l'air ; et des OAP sectorielles visant à définir des principes d'aménagement sur des sites à enjeux et dont le délai de mise en œuvre est à court/moyen terme ;
- les annexes comprenant notamment les servitudes d'utilité publique, dont le PPRN de la commune, les annexes sanitaires, les annexes relatives à la préemption, les annexes relatives à l'aménagement et à la fiscalité,...

Les documents constitutifs sont d'ores et déjà consultables sur le site de la Métropole. ■



LES GRANDES DATES À RETENIR

- **28 SEPTEMBRE 2018** : 1^{er} arrêt du PLUi
- **10 DÉCEMBRE 2018** : avis de la commune de Saint-Martin-le-Vinoux sur le dossier
- **8 FÉVRIER 2019** : 2nd arrêt du PLUi
- **1^{ER} AVRIL AU 24 MAI 2019** : le PLUi est soumis à enquête publique

- **31 JUILLET 2019** : conclusion et rapport de la commission d'enquête
- **AOÛT À OCTOBRE 2019** : prise en compte des modifications demandées par la commission d'enquête
- **16 NOVEMBRE 2019** : approbation du PLUi
- **1^{ER} JANVIER 2020** : Mise en application du PLUi

Tous dehors !

Le printemps arrive ! Avec lui, le retour du soleil, des températures agréables et d'une nature en plein renouveau. L'envie de sortir et de faire un peu d'exercice vous démange ? Grand bien vous fasse. L'humain du XXI^e siècle est trop sédentaire ; et pour son bien-être tant physique que moral, il est important qu'il se dépense et qu'il goûte plus souvent au grand air. À Saint-Martin-le-Vinoux, nous jouissons d'un environnement privilégié et d'une offre diversifiée : profitons-en !



Le printemps en pleine forme

Selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), seul un tiers de la population de la planète bouge suffisamment : en d'autres termes, nous vivons contre nature. En effet, l'homme a toujours été actif, que ce soit par nécessité vitale ou, plus récemment, pour ses loisirs. Ainsi, les scientifiques ont largement prouvé, au fil de quantité de recherches et publications, qu'un effort physique régulier agissait efficacement dans la prévention et le traitement de nombreux troubles ou maladies. Mais notre quotidien pousse la plupart d'entre nous à une quasi-immobilité, et le constat est sans appel : chez les quadragénaires français, par exemple, le temps passé sans se dépenser (dans les transports, au bureau ou encore devant la télévision) est estimé à douze heures par jour travaillé et neuf heures lors d'une journée de congé, alors que deux semaines de sédentarité trop importante suffisent à augmenter le risque de maladies chroniques. Mais ne soyons pas trop alarmistes. Nous savons aussi que des pages

d'exercice régulier et même modéré nous conduisent rapidement sur la voie du bien-vivre.

Déficit de lumière, froid et tentation de mener une vie plus casanière, l'hiver est propice à une baisse de tonus. Alors, dès les premiers rayons du soleil, pas d'hésitation, sortons ! Mener des activités de plein air, c'est l'occasion de retrouver durablement une belle vitalité, c'est bon pour le corps et l'esprit. Citons une nouvelle fois l'OMS : la santé est « un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. » Et si avoir une activité physique représente un bienfait en soi, se retrouver au contact de la nature nous permet de prendre du recul, de nous recentrer sur ce qui compte réellement et d'évacuer le stress et l'anxiété. Ludiques et la plupart du temps accessibles à tous, les activités de plein air nous rechargent incontestablement en ondes positives. De plus, nous avons la Chartreuse et plus particulièrement le Néron et le Rachais à deux pas : un terrain de jeu idéal !

- photo à gauche : En janvier, ballade des enfants de l'accueil de Loisirs
- photo en haut à droite : Randonnée cycliste du Vélo club
- photo en bas à droite : Randonnée pédestre pour l'Amicale Sports et Loisirs



FAITES-VOUS DU BIEN !

> AMICALE SPORTS ET LOISIRS

06 70 81 67 73
gerard.savin@sfr.fr
asl38@simplesite.com

> VÉLO CLUB

Section masculine : 06 48 03 73 37
Section féminine : 06 30 02 85 08
dominique.vanpouille@hotmail.fr
<http://veloclub.smv.free.fr>

> SERLIN TRAIL

06 08 09 69 98
morgan.griveau@hotmail.fr
<https://www.facebook.com/serlintrail/>

> GRENOBLE ALPES CANOË-KAYAK

04 76 51 56 02
gack.kayak@gmail.com
<http://grenoble-alpes-canoë-kayak.fr>

> ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE

07 50 45 33 89
07 82 55 24 57
cloitre.tanguy@gmail.com

La nature à deux pas

La commune de Saint-Martin-le-Vinoux est adossée au Néron, qui culmine à 1298 mètres d'altitude. Sa silhouette singulière, mais également sa flore de type méditerranéen en font un des éléments notables du parc naturel régional de Chartreuse, dont une partie se situe sur la commune. Une petite balade ? Allons-y ! Selon certains randonneurs, « *un jour de sentier, c'est huit jours de santé* » ; et à Saint-Martin-le-Vinoux, des sentiers balisés sont là, à votre disposition, à quelques minutes de chez vous (voir encadré). Alors, profitez de cette chance. Il existe par exemple un parcours qui mène au Mont Jalla sur le Rachais. Tout en cheminant dans la campagne, on découvre de petits hameaux, qui apparaissent au fil de la montée. Le Néron se dévoile progressivement, le Vercors également ; et arrivé en haut, après 130 mètres de dénivelé, on accède au mémorial na-

tional des troupes de montagnes. Ici, la vue sur Grenoble et sur les massifs environnants est magnifique. Signalons par ailleurs le sentier thématique Jean-Jacques Rousseau, inauguré en juin 2018, qui démarre au Mas Caché pour prendre fin lui aussi au sommet du Mont Jalla. Des parcours comme celui-ci, il en existe de nombreux, de durées et de difficultés variables. De quoi prendre un bon bol d'air.

D'autres activités s'offrent à vous. Vous pouvez choisir l'escalade – avec des sites équipés ou pas (dans ce cas, pensez à prendre votre matériel) –, le VTT, l'accrobranche, ou encore le cyclisme (dont le mythique col de Clémencières est connu de tous les amateurs). Retrouvons la plaine et notons enfin que depuis que le pont SNCF est à nouveau praticable, les berges de l'Isère sont très facilement accessibles aux marcheurs et aux usagers de la petite reine. Quant à l'étang, outre la pêche, il offrira

d'autres opportunités, comme le canoë-kayak. On le constate, le choix est vaste. Le tout est de se faire plaisir, de se faire du bien.

Un état d'esprit

Car oui, le sport et plus généralement les activités de plein air peuvent être considérés avant tout comme des pratiques de loisirs, sans quête obligatoire de dépassement de soi ou de performance. À Saint-Martin-le-Vinoux, c'est dans cet état d'esprit que le milieu associatif local propose une offre aussi diverse que variée. Et si certains champions en sont issus, la priorité n'est pas à la compétition, mais bel et bien à l'initiation et au plaisir. Pour tous les âges, tous les goûts et toutes les conditions physiques, le sport et les activités de plein air nous aident à nous épanouir, à entretenir notre capital physique, à conserver un mental à toute épreuve, en bref, à nous sentir bien dans notre peau.



Des éclats de rire pour tous les enfants

« Les Éclats de Rire », c'est le nom de l'accueil de loisirs de Saint-Martin-le-Vinoux. Depuis le mois de septembre, ce centre de loisirs a pris ses quartiers dans les locaux de l'ancienne école de Lachal. Une année test d'ores et déjà réussie. En effet, en quelques mois, sa fréquentation a explosé. Desservi par des navettes de bus, les enfants peuvent s'y rendre en quelques minutes et trouver une ambiance paisible à l'écart des agitations de l'agglomération.

Il faut dire que ce bâtiment en haut de commune est idéalement placé : il suffit d'aller dans la cour pour se trouver en pleine nature ; et le champ attenante est par-

fait pour les moments calmes. Régulièrement, des randonnées sont organisées. Par exemple, durant les vacances de la Toussaint, petits et plus grands de 6 à 12 ans ont grimpé jusqu'au sommet du Mont Jalla avant de rejoindre les quais en passant par la Bastille. De là ils sont rentrés – un peu fatigués mais enchantés – en transport en commun.

Course, ballon, ping-pong, de nombreuses activités de plein air sont pratiquées à l'accueil de loisirs, sans oublier les sorties découverte en bus.

Avec les beaux jours, de nouveaux jeux et de nouvelles surprises sont au programme.

4

5



- Photo 1 : Descente des pistes pour Serlin Trail dans la forêt communale
- Photo 2 : Randonnée pédestre avec l'Amicale Sports et Loisirs
- Photo 3 : Vue du Mont Jalla
- photo 4 : Match de kayak-polo à l'étang Pique-Pierre
- Photo 5 : Partie de chasse avec l'ACCA

Alors, à titre d'exemple, citons quelques-unes de nos associations saint-martinières proposant des activités au grand air. Commençons par saluer la nouvelle venue. Créée en septembre dernier, **l'Amicale Sports et Loisirs** s'adresse aux seniors. Affiliée FFRS (Fédération Française Retraite Sportive), elle est née de l'initiative d'un groupe d'amis qui avaient l'habitude d'organiser des sorties vélo, bowling ou culturelles. Ils ont eu envie de partager leurs moments de convivialité avec d'autres habitants de la commune (ou d'ailleurs). Au programme : une randonnée tous les mercredis, des animations mensuelles, des excursions en car ou encore des parties de pétanque... mais surtout, de la bonne humeur !

Avec le **Vélo club**, le cyclotourisme se pratique dans une ambiance amicale. Cette association, qui compte 49 adhérents (dont 23 adhérentes), propose des sorties régulières, féminines ou masculines. Ses membres se rendent à des randonnées en région. Le Vélo club organise deux événements dans l'année, sans classement et sans compétition, dans un pur esprit de sport-plaisir. Ainsi, le 6 avril, se tiendra « La Saint-Martinière » : trois circuits de 23 à 96 km. En 2018, elle a réuni 324 participants et participantes issus de près de 50 clubs. Le 16 juin, place aux « Petites Reines du Néron », réservée aux femmes, alors que les hommes s'occuperont de l'intendance, des ravitaillements et des repas. Là aussi, trois parcours, de 84 à 120 km, au départ de Saint-Martin-le-Vinoux pour arriver à Charavines.

Serlin Trail vous procurera d'autres sensations. L'association, créée en 2006, met à disposition des amateurs de VTT un des spots les plus importants de la région grenobloise, au sein de la forêt communale. Au fil des années, pour parvenir à ce résultat, les fondateurs du club n'ont pas ménagé leurs efforts, façonnant un espace dédié « fait main », tout à la pelle et à la pioche, puis à la pelle-teuse ! Un objectif : promouvoir et faire évoluer la pratique de ce sport en proposant des pistes sécurisées de différents niveaux. Le bike park est aujourd'hui fréquenté par une centaine de jeunes (et moins jeunes), pour des montées de plaisir et d'adrénaline.

L'Association communale de chasse agréée évolue sur un espace d'environ 400 ha, qui s'étend de la vallée de Saint-Martin-le-Vinoux au Néron et au Rachais. Pendant la saison, ses 40 membres exercent leur passion en respectant un plan de chasse et des quotas très stricts. La saison dernière, ont été prélevés six chevreuils, une biche, deux lièvres et quelques oiseaux. L'année dernière, l'ACCA a participé à « Un dimanche à la chasse », une opération nationale dont l'objectif consiste à faire découvrir ce loisir aux non-chasseurs. Hors saison, l'équipe pose des clôtures de protection des cultures et entretient les chemins du Néron et du Rachais. Au plus près de la nature.

Comme son nom l'indique, **Grenoble Alpes Canoë-Kayak** est basé sur l'agglomération grenobloise et nombre de ses activités se déroulent à

Saint-Martin-le-Vinoux ; l'association compte bien renforcer sa présence sur l'étang dès cette année. Les mercredis après-midi sont consacrés à la jeunesse ; pour les adultes, c'est le jeudi soir. Certains membres du club pratiquent également le kayak-polo, sport d'équipe qui gagne à être connu. Le canoë-kayak est un sport complet qui fait travailler le corps et la tête. Il est accessible à tous, à partir de 10 ans ; et dans le bateau, ce n'est pas l'âge qui compte, mais le niveau. Si les membres du GACK participent à des compétitions, celles-ci sont considérées comme un complément. Le sport-plaisir avant tout !



Frédéric Calvo
Délégué aux sports

« Sports de plein air ou sports de salle, collectifs ou individuels, nous souhaitons rendre accessibles le plaisir, le bien-être et l'adrénaline dans un pur esprit d'amateurisme. Pour les jeunes comme les moins jeunes, le sport doit être au plus près du citoyen. »



Chantal Brebion
Déléguée au tourisme vert

« À Saint-Martin-le-Vinoux, nous avons beaucoup de chance. Quelques minutes de transport en commun ou de marche à pieds suffisent pour se retrouver en montagne. La pleine nature est là, à proximité : pourquoi se priver ? »

Randonnées pour tous à côté de chez vous !

Une petite randonnée, ça vous tente ? Pour la famille, les débutants ou les randonneurs plus chevronnés, il existe un document qui recense tous les parcours à deux pas de chez vous.



Vous pouvez le télécharger sur le site de la Ville ou venir le chercher en mairie.



Budget 2019 : que faisons-nous de vos impôts ?

Qu'est-ce qu'un budget ? Quels en sont les axes forts ? Qui décide des montants des impôts locaux ? Quel est l'endettement de la commune ?
Surtout, à quoi servent nos impôts ?

Qu'est-ce que le budget communal ?

Comme pour le budget d'une famille, la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux se doit de construire un budget avec des dépenses et des recettes équilibrées. Pour cela, elle élabore chaque année un budget communal. Il est composé de deux parties :

- **Les dépenses courantes.** Elles comprennent les services nécessaires à la vie des habitants. C'est la section « fonctionnement » du budget. A Saint-Martin-le-Vinoux, les dépenses de fonctionnement de la Ville représentent 4 692 073 €.
- **Les investissements.** Ils permettent d'améliorer le cadre de vie des habitants (rénovation des équipements, des espaces publics...). C'est la section investissement du budget. A Saint-Martin-le-Vinoux, elle est de 2 519 046 €.

Les impôts « locaux »

Les impôts locaux constituent l'une des recettes principales de toute collectivité.

A Saint-Martin-le-Vinoux, les recettes de fonctionnement représentent 5 469 400 €. Les recettes provenant des impôts locaux s'élèvent à 3 318 988 €.

La Ville de Saint-Martin-le-Vinoux n'a augmenté aucune de ces trois taxes depuis 14 ans, et a même baissé les taxes d'habitation et de foncier non bâti en 2016. Les impôts locaux sont constitués de trois taxes : habitation (taux de 14 %), foncier bâti (27.92 %) et foncier non bâti (54.56 %).

Il est utile de rappeler que le montant de nos trois taxes dépend, avant même l'application d'un taux par une collectivité, d'une décision de l'Etat dans la loi de finances, qui augmente chaque année les bases d'imposition. Ainsi, même quand une collectivité, comme Saint-Martin-le-Vinoux, n'augmente pas les taux, les montants que nous payons augmentent car les bases augmentent. Pour 2019, l'Etat augmente les bases de 2.2 %.

3 axes forts pour le budget

La Ville de Saint-Martin-le-Vinoux se fixe trois priorités :

- 1 • **Investir pour l'avenir de Saint-Martin-le-Vinoux** : rénovation des équipements pour les adapter aux nouveaux besoins, protection de l'environnement, mise en valeur du patrimoine, aménagement des espaces publics.
- 2 • **Des services de qualité pour une meilleure qualité de vie** : un accès égal à tous aux services éducatifs, sociaux, culturels, sportifs de qualité. La Ville remplit de multiples missions du quotidien.
- 3 • **Ne pas augmenter les impôts locaux et ne pas avoir recours à l'emprunt** : un travail rigoureux est mené quotidiennement pour limiter les frais de fonctionnement. Les dotations de l'Etat aux collectivités étant basses d'une part, les subventions que peuvent toucher les communes étant très réduites depuis plusieurs années d'autre part, la maîtrise très stricte des frais de fonctionnement est une absolue nécessité. La Ville n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 2010.

L'encours de la dette est bas

Il s'élève à 3,974 millions d'euros au 1^{er} janvier 2019. L'endettement par habitant est maintenant inférieur à la moyenne de la strate : 694 € contre 849 € pour les communes de 5 à 10 000 habitants. La capacité de désendettement se calcule en divisant la dette par la capacité d'autofinancement.

On considère que le seuil de vigilance est à 10 ans, le seuil d'alerte à 11-12 ans.

La capacité de désendettement de Saint-Martin-le-Vinoux reste relativement stable depuis plusieurs années. Elle est très bonne et s'établit à 5.11 années en 2019.



RATIOS ENTRE



La commune de
S^t Martin-le-Vinoux

&



les communes
de même strate
démographique

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT/POPULATION



819



1037

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT/POPULATION



955



1167

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT /POPULATION



523



298

ENCOURS DETTE / POPULATION



694



849

Les dépenses Ville et CCAS ont été cumulées pour donner une meilleure perception des interventions publiques. Le Centre communal d'action sociale est un établissement autonome, mais largement subventionné par la Ville, pour l'action solidaire et sociale.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT VILLE + CCAS

VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE, SPORTIVE

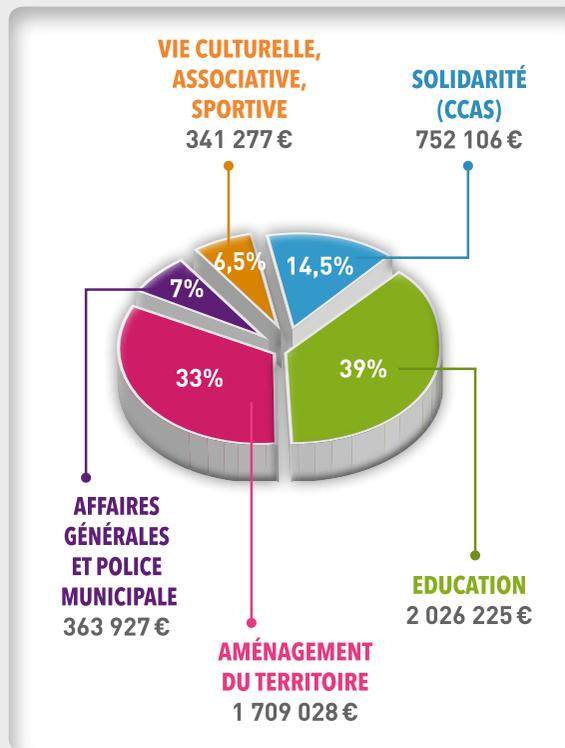
- Soutien aux associations communales : subventions, aide à la communication, mise à disposition d'équipements - gymnase Pierre Mendès-France, Maison des Moais, salle polyvalente
- Organisation d'événements culturels ou festifs en plein air
- Programmation culturelle dans la salle de spectacles
- Découverte des arts vivants auprès du public scolaire

AFFAIRES GÉNÉRALES ET POLICE MUNICIPALE

- Police municipale : 3 agents pour surveiller la voie publique, visionner les caméras de vidéo protection, conduire des actions de prévention, en particulier en direction des enfants et des jeunes (sécurité routière, permis internet...), travailler en lien avec la police nationale et la gendarmerie
- Affaires générales : Etat civil, cimetières, élections, recensement

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Environnement : propreté urbaine, espaces verts
- Urbanisme : planification d'urbanisme, instruction des autorisations d'urbanisme
- Projets de travaux de rénovation ou de construction de bâtiments publics, d'aménagement d'espaces publics
- Planifications de travaux d'environnement : schéma de plantations, schéma d'éclairage public



SOLIDARITÉ (CCAS)

- Petite enfance : multiaccueil de 40 places de 3 mois à 3 ans, Relais assistantes maternelles, Lieu d'accueil parents enfants
- Aides sociales : aide aux familles démunies, banque alimentaire
- Personnes âgées : activités et ateliers divers pour favoriser le bien-être physique, le maintien des facultés intellectuelles, le maintien à domicile, la conduite automobile...

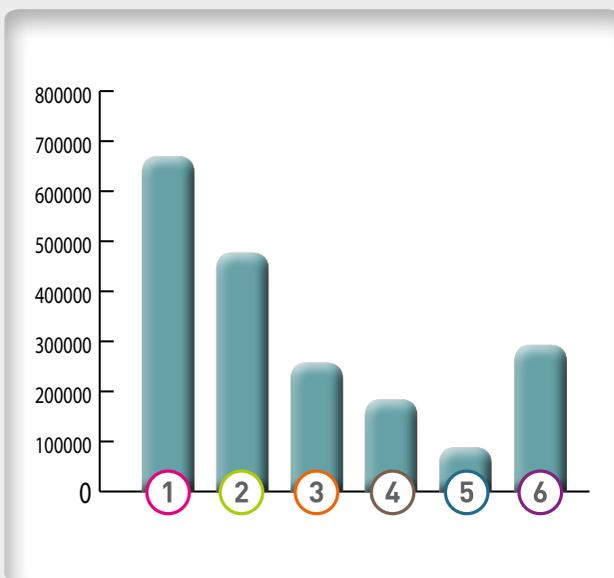
EDUCATION

- Scolaire (matériel, livres, cours de sport, ski, natation, sorties pédagogiques, spectacles, ATSEM, entretien)
- Périscolaire : restauration scolaire, animation méridienne, transport scolaire, périscolaire du soir « Récré'Active » avec activités sportives, culturelles, éducatives
- Accueil de loisirs Enfance : activités à Lachal, à la campagne, activités plein air, sorties culturelles, sportives et loisirs
- Jeunesse : activités sportives, culturelles et de loisirs, soutien scolaire
- Lecture : bibliothèque municipale, voyage lecture de toutes les classes des écoles élémentaires et maternelles, activités contes, lecture en temps périscolaire
- Passeport citoyen : actions concrètes en directions de tous les élèves de CM2 au développement durable, à la solidarité, au patrimoine, à la sécurité

COMPARATIF DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Année	Montant (M€)
2002	4,962 M€
2011	4,746 M€
2019	4,692 M€

BUDGET D'INVESTISSEMENT VILLE + CCAS



1 SECTEUR VILLAGE : 670 000 €

- La fin du groupe scolaire Simone Veil, dont le coût d'opération (2017-2019) est de 2 949 720€, pour 250 000 € en 2019 ; le mobilier et les jeux de l'école maternelle, mobilier extérieur pour l'élémentaire pour 50 000 €,
- L'aménagement du parking privé de l'école, du cheminement piéton et des espaces publics au droit de l'école pour 250 000 €,
- Le clocher de l'église, pour 120 000 €.

2 SECTEUR LACHAL : 477 000 €

- La moitié de la maîtrise d'œuvre et une partie des travaux de transformation du bâtiment en accueil de loisirs Enfance et salle associative (30% environ)

3 ACHATS VÉHICULES, VIDÉO PROTECTION ET MATÉRIEL DIVERS : 260 670 €

- 125 000 € de véhicules, poids lourds et véhicules légers, pour la conformité avec la Zone de circulation restreinte de la Métropole
- 56 585 € de caméras de vidéoprotection, armes pour la police municipale

- 50 685 € d'informatique pour les écoles et les services municipaux
- 28 400 € de matériel pour les services techniques environnement et bâtiment

4 LES CIMETIÈRES : 183 500 €

- Le réaménagement du cimetière de la Buisserate : 160 000 €
- La reprise des concessions et un ossuaire au Village pour 23 500 €

5 SÉCURISATION DES RISQUES NATURELS : 87 570 €

- Travaux de confortement de la piste forestière du Rachais

6 AUTRES INVESTISSEMENTS : 292 444 €

- Interventions et acquisition de matériels pour les autres groupes scolaires (Badinter et Néron) : 108 201 €
- Interventions et matériels sur les autres bâtiments communaux (Maison des Moais, gymnase Pierre Mendès-France, Hôtel de Ville, Multiaccueil) : 87 626 €
- Espaces publics (parcs notamment) : 73 330 €
- Divers : 23 287 €

N.B. : Les montants des dépenses varient :

- pour le fonctionnement selon s'il s'agit de dépenses de gestion (dans les tableaux et diagrammes) ou de dépenses totales (qui incluent alors les charges financières et exceptionnelles)
- pour l'investissement selon s'il s'agit de dépenses d'équipement (travaux et acquisitions) ou des dépenses totales (charges financières).

❖ Cercle des Pêcheurs

L'association vous invite à son assemblée générale le **mercredi 13 mars** à 18 h à la salle Rimbaud au rez-de-chaussée de la Maison des Moais.

❖ Femme de la Casamaures

Au programme à la Casamaures le **samedi 9 mars** :

- 14 h : visite guidée du monument,
- 16 h : rencontre avec Laure Van Ysendyck, restauratrice d'œuvre d'art qui travaille sur la restauration des toiles peintes aux plafonds, des étoiles et des arabesques sous laquelle passent les visiteurs.

❖ RAM

Le service « petite enfance » municipal organise une réunion d'information sur les différents modes de garde et structure petite enfance de la commune, le **mardi 19 mars** de 18 h 30 à 20 h, dans les locaux du RAM au 2835 rue du Petit Lac.

Renseignement auprès du RAM au 04 76 46 20 02 ou du multiaccueil au 04 76 56 11 55.

Conseils municipaux

des 10 décembre 2018
et 4 février 2019

> Transfert de la compétence emploi et insertion à la Métropole grenobloise

La Ville de Saint-Martin-le-Vinoux a délibéré favorablement à la demande de Grenoble-Alpes Métropole de leur transférer la compétence emploi insertion, exercée jusqu'au 31 décembre 2018 par le SIVOM du Néron. La Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Néron restera implantée dans ses locaux, à Saint-Egrève.

> Choix du maître d'œuvre pour le bâtiment de Lachal

Un marché public pour le choix d'un maître d'œuvre concernant la réhabilitation et l'extension de l'école de Lachal en accueil de loisirs est attribué à l'atelier Anka architectes, à Grenoble.

> Intégration de la commune dans la zone de démoustication

La commune sollicite les services de l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EIRAD) afin de réduire la nuisance due aux moustiques, en demandant au Département de l'Isère d'engager les démarches pour intégrer la commune à l'arrêté préfectoral de démoustication.



Prochain Conseil municipal :
• Lundi 8 avril à 19 heures.



❖ Festival Détours de Babel

Samedi 6 avril à 20 h à la Maison des Moais, la Ville a le plaisir de s'associer pour la première année au festival Détours de Babel avec une proposition singulière : la veillée traditionnelle réinventée.

Jean-François Vrod - violoniste, conteur et parleur propose une version contemporaine de la veillée traditionnelle, seul avec son violon. Il convie ses hôtes à partager avec lui quelques réflexions sur le monde qui nous entoure. Il raconte comment, à travers son instrument, il a découvert la tradition populaire, l'oralité, l'improvisation. Sa besace remplie de mélodies, il compose en jouant, parlant ou racontant.

Entre la veillée et la performance musicale contemporaine, il tente de mettre en jeu l'expérience d'un partage de l'art vivant dans les lieux qui l'accueillent.

Tarifs : 3€, 4€ et 6€

Réservation fortement conseillée auprès du service Culture et Associations au 04 76 85 14 50 ou par mail à culture@smlv.fr



❖ Repas Conté

Vendredi 29 Mars à 19 h 30 à la Maison des Moais, les « Martin Dis Nous ! » vous invitent à voyager à travers les contes de l'Afrique à la Chine en passant par les enfers.

Tarifs : 15 euros pour les adultes, 10 euros pour les jeunes, repas et boissons inclus
Réservation indispensable au 06 09 51 51 97 ou par mail à framboise.38120@free.fr

❖ Règlement Local de Publicité intercommunal

La Métropole élabore le Règlement local de publicité intercommunal ou RLPI. Il régit l'affichage publicitaire, les enseignes et les pré-enseignes. C'est un document essentiel pour la qualité de nos paysages, de nos entrées de villes, pour la visibilité des commerces et le bon fonctionnement de notre territoire.

La Ville a déjà donné son avis sur les orientations de ce document lors du Conseil municipal du 10 décembre 2018.

La Métropole propose maintenant deux réunions publiques et ateliers participatifs pour recueillir vos impressions sur ce sujet.

- La première aura lieu le **jeudi 7 mars** à 18 h 30 à Domène - Salle du Diapason, rue Jules Ferry.
- La deuxième aura lieu le **mercredi 27 mars** à 18 h 30 à l'Hôtel de Ville de Fontaine - 89 mail Marcel Cachin.

❖ Expositions

Au mois de mars, l'Hôtel de Ville accueillera deux expositions :

Huguette Perrin

Du 6 au 22 mars, les aquarelles poétiques de l'artiste peintre habitante de la commune reviennent dans le hall de l'Hôtel de Ville.



« Lorsqu'on demande à Huguette Perrin d'où vient son don pour l'art pictural, elle répond tout simplement que c'est sa grand-mère maternelle qui lui a

enseigné l'art du dessin et de l'aquarelle lorsqu'elle était enfant.

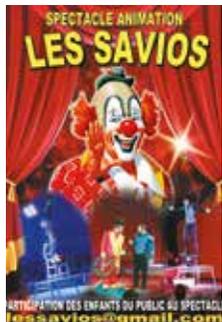
Professeuse de lettres, elle décide, sitôt la retraite venue, de suivre des cours à l'Université Inter-âge de Grenoble avec Pauline Welty, puis à Proveyzieux, avec Frédérique Servant et à l'école de peinture du Foyer Arts et Loisirs de Saint-Martin-le-Vinoux. » - Maurice MICHEL, Dauphiné Libéré



Foyer Arts et Loisirs

Du 27 mars au 24 avril, les élèves du Foyer Arts et Loisirs de tous les âges présenteront les fruits de leur travail en peinture et dessin guidés par les professeurs Béatrice Salvi et Agnès Colrat. Reconnue chaque année, cette exposition permet aux élèves d'ouvrir leurs réalisations à un regard extérieur et aux visiteurs de découvrir un riche mélange de technique, de niveau et d'interprétation.

Visites possibles aux heures d'ouverture de la mairie du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.



❖ Spectacle de cirque

Mercredi 20 mars à 17 h à la Maison des Moais, un spectacle de cirque vous sera proposé par « Les savios ».

Tarifs : 6 € par enfant, 9 € par adulte.



❖ Dahu'Topie #3

Venez fêter les 1 an du festival Dahu'topie le **9 mars** à 18 h 30 à la Maison des Moais pour une nouvelle soirée placée sous le signe du rock et de la bonne humeur !

Au programme, le groupe Dunya sera de retour accompagné de Faith in Agony et de deux groupes surprise.

Plus d'informations sur le site : dahutopie.fr.

❖ Fête du court métrage #3

A l'initiative de la bibliothèque municipale Pierre Fugain, la Ville participe pour la troisième fois à l'évènement national « La Fête du court métrage ».

Une occasion unique de découvrir des films pour petits et grands.

Mercredi 13 Mars

- 15 h : séance pour les ados à partir de 10 ans,
- 19 h 30 : séance adulte à partir de 12 ans.

Samedi 16 Mars

- 17 h : séance jeune public à partir de 3 ans
- 18 h : séance jeune public à partir de 7 ans
- 20 h : séance adulte à partir de 12 ans

La section sambo de l'Amicale laïque proposera une buvette et des encas le samedi 16 mars de 17 h à 21 h. Chaque séance est précédée d'un atelier de bruitage proposé par l'association 404prod.



ENTRÉE LIBRE - Réservation conseillée au 04 76 85 14 50, aux adresses culture@smlv.fr ou bibliotheque@smlv.fr.

••• Tribune politique

Minorité municipale

“Ensemble construisons l'avenir”

BUDGET COMMUNAL ...

- charges de fonctionnement en augmentation depuis 2015... malgré la métropolisation et les transferts de compétences !
- centre de loisirs de Lachal : 1 235 000 € votés en toute opacité et précipitation
- associations : parents pauvres du budget
- police municipale en sous effectifs

QUESTIONS SANS REPONSE !

Au dernier conseil municipal, malgré le règlement qui l'oblige, le maire a refusé de répondre à 6 questions orales que nous lui avons posées. D'actualité, d'intérêt général pour la commune et relayées dans le Dauphiné Libéré (4/02), elles concernent : Internet haut débit, couverture de téléphonie mobile, second pont SNCF, place (publique ou privée ?) de Lachal, mouvements de terrain au Mas Caché, incohérences du futur PLUI

PERTINENCE DES COMMISSIONS MUNICIPALES ?

Question se pose !

Peu ou pas d'éléments accessibles en amont... donc difficile, voir impossible, de préparer ces réunions ! Tout y est déjà décidé et la plupart du temps, ce ne sont malheureusement que des chambres d'enregistrement !

Sujets développés dans notre blog: <http://pour-saintmartinlevinoux.over-blog.com>

Minorité municipale

“Faire entendre la voix des travailleurs”

Soyons le plus nombreux possible

La colère exprimée par les gilets jaunes est toujours là, alimentée par les difficultés quotidiennes. Nous les connaissons aussi à Saint-Martin-le-Vinoux, bas salaires, petites retraites, chômage. Pendant ce temps, on assiste à des comédies jouées entre gouvernements, comme entre la France et l'Italie, répétitions de celles qui seront jouées aux prochaines élections Européennes : les politiciens ramèneront tous nos problèmes à l'Europe et à l'immigration, pour masquer la responsabilité de la grande bourgeoisie dans la crise économique.

Choisir entre les pro-européens et les partisans de la souveraineté nationale est un piège pour les travailleurs, les petites gens ; car ces politiciens mènent ou mèneront une politique anti-ouvrière imposée par les plus riches. Le droit à vivre dignement, travailler, se nourrir et se loger correctement ne peut être imposé qu'en s'attaquant aux intérêts de la classe capitaliste et à son pouvoir.

Ces idées, je les défends tous les jours dans notre commune et ailleurs ; soyons le plus nombreux possible à le faire.

<https://christine-tulipe.blogspot.com/>

Majorité municipale

“Saint Martin-le-Vinoux à cœur”

Mais que fait la Métropole ?

Le vote du budget 2019 apporte quelques éléments de réponse : avec 218 millions €, soit 485€ par habitant, la Métropole est le premier investisseur du territoire. Ainsi, à Saint-Martin-le-Vinoux, la Métropole prend toute sa part.

Après la réalisation exceptionnelle du tramway, qui nous change la vie, elle termine le nouveau pont pour près de 6 millions €. La Métropole soutient encore les rénovations énergétiques des copropriétés privées avec « Mur-Mur », aménage le Parc d'Oxford et l'étang, rénove les réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'eau pluviale. Elle met à disposition des composteurs, implante une dizaine de conteneurs à verre semi-enterrés, teste le dispositif CLIINK de valorisation du verre. Si la compétence voirie mérite encore un peu d'effort pour être pleinement efficace, elle est en bonne voie. La Métropole a élaboré un Plan local d'urbanisme intercommunal pour les 49 communes, mais aussi un Plan de Déplacements urbains, un Règlement local de publicité intercommunal et embrasse depuis le 1^{er} janvier toute la compétence emploi et insertion.



toutes les infos pratiques en détail sur
www.saint-martin-le-vinoux.fr

Hôtel de Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

> Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
> Téléphone : 04 76 85 14 50 > Courriel : mairie@smlv.fr

Agenda

Du 6 au 22 mars

- Exposition d'aquarelle Huguette Perrin
> Hall de l'Hôtel de Ville

Samedi 9 mars

- Compétition de tennis de table de l'Amicale Laique
> 14 h 30 - Gymnase Pierre Mendès-France
- Festival Dahu'Topie > 18 h 30 - Maison des Moais

Mercredi 13 mars

- Fête du court-métrage Solé'Artis
> Séances à 15 h et 19 h 30 - Maison des Moais
- Assemblée générale du Cercle des Pêcheurs
> 18 h - Maison des Moais

Samedi 16 mars

- Fête du court-métrage
> 17 h - Maison des Moais

Mardi 19 mars

- Cérémonie du Cessez-le-feu de la guerre d'Algérie
> 16 h 30 - Place du Village

Mercredi 20 mars

- Spectacle de cirque « Les Savios »
> 17 h - Maison des Moais

Vendredi 22 mars

- Audition du Foyer Arts et Loisirs
> 19 h 30 - Maison des Moais

Samedi 23 mars

- Stage de pilates
> de 10 h à 15 h - Gymnase Pierre Mendès-France
Inscriptions au 06 61 00 86 04

Du 27 mars au 24 avril

- Exposition du Foyer Arts et Loisirs
> Hall de l'Hôtel de Ville

Vendredi 29 mars

- Repas conté avec les Martin dis-nous
> 19 h 30 - Maison des Moais

Samedi 30 mars

- Stage de gymnastique enfants
> de 11 h à 16 h - Gymnase Pierre Mendès-France

Mardi 2 avril

- Audition du Foyer Arts et Loisirs
> 19 h 30 - Maison des Moais

Samedi 6 avril

- Festival Détours de Babel
> 20 h - Maison des Moais
- Randonnée Saint-Martinière du Vélo Club

Samedi 6 et dimanche 7 avril

- Tournoi de double de badminton
> Gymnase Pierre Mendès-France

LA BANDA TUJUMI / BATUCADA • LES ELFES PAPILLONS DES TROPIQUES / COMPAGNIE LA ZIZANIE

CARNAVAL

Battement d'ailes

Vendredi
8
mars 2019

NOUVEAU PARCOURS

RENDEZ-VOUS devant les
écoles Robert Badinter à 16 H 30
17h : DÉPART DU DÉFILÉ

LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE, L1 - 11164068, L2 - 1118996, L3 - 1118991

Pharmacies de garde

Du 2 au 8 mars

Les Charmettes - 04 76 75 26 73
Centre Cial Les Charmettes - Saint-Égrève

9 au 15 mars

Fontanil - 04 76 75 51 48
Rue du Moulin - Fontanil-Cornillon

16 au 22 mars

Prédiou - 04 76 75 31 67
48 D, route de Grenoble - Saint-Egrève

23 au 29 mars

Chalier - 04 76 75 43 42
Domaine Barnave - Saint-Egrève

30 mars au 5 avril

Les Charmettes - 04 76 75 26 73
Centre Cial Les Charmettes - Saint-Égrève